



**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
2023**
VILLE DE VOREPPE

SOMMAIRE

1. UN MANDAT SOUS FORTE CONTRAINTE.....	4
1.1 Perspectives économiques et contexte de marché.....	4
1.2 Enjeux financiers.....	5
2. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE VOREPPE.....	10
2.1 Trajectoire prospective 2022-2026.....	11
2.2 Engagements pluriannuels.....	11
3. LE BUDGET PRIMITIF 2023.....	13
3.1 Evolution des dépenses et des recettes courantes.....	13
3.2 Investissements hors PPI.....	16
3.3 Équilibres budgétaires prévisionnels.....	16
4. LES BUDGETS ANNEXES.....	17
4.1 Budget annexe « CAP Cinéma ».....	17
4.2 Budget annexe « Voreppe Énergies renouvelables ».....	18
5. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE DETTE.....	19
5.1 Gestion active de l'encours.....	19
5.2 Structure prévisionnelle sur 2023.....	20

Dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires (DOB) est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Promulguée le 07 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) en a modifié ses modalités, puisqu'il doit désormais faire l'objet d'un rapport, présenté par le Maire.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- **Les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Le rapport doit ensuite être transmis au représentant de l'État.

1. UN MANDAT SOUS FORTE CONTRAINTE

1.1 Perspectives économiques et contexte de marché

Les événements sur la scène internationale (guerre en Ukraine, confinement en Chine) impliquent un ralentissement de la croissance mondiale attendue sur 2022 et 2023.

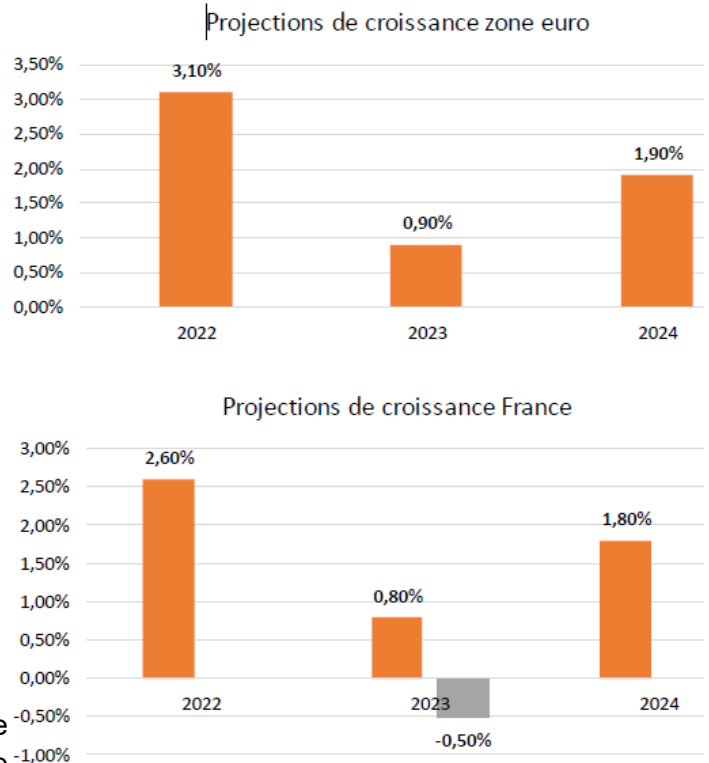
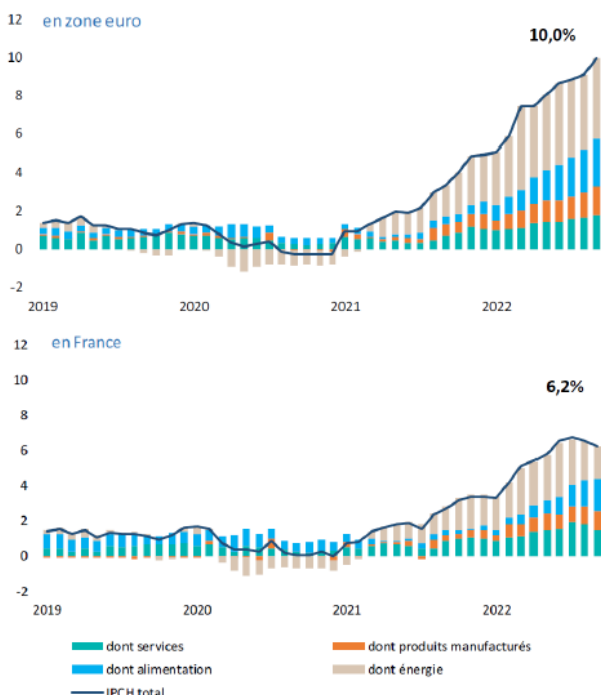
En France, c'est un cycle en « trois R » qui est attendu :

- **Résilience en 2022** : l'économie française résiste mieux que prévu aux chocs récents (croissance à la hausse), et ralentissement des salaires en août (lutte contre l'inflation).
- **Ralentissement à partir de l'hiver** : une fourchette de prévision de croissance pour 2023 entre +0,8 % et -0,5 % (n'excluant pas le scénario de récession).
- **Reprise économique à l'horizon 2024** : dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue.

Par ailleurs, l'accélération de l'inflation en France et en Europe depuis le début de l'année s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie.

Cependant, elle tend à se généraliser à l'ensemble des biens et services de l'économie.

Evolution de l'inflation en zone euro et en France



Source : BCE & Banque de France

Sa hausse a entraîné de nouvelles mesures monétaires avec un arrêt des injections de liquidité à l'issue du premier semestre 2022, conduisant à une hausse des taux souverains en zone euro.

Face à la crise énergétique, le gouvernement français a adopté le 06 octobre le « plan de sobriété énergétique » visant à réduire de -40 % la consommation d'énergie d'ici 2050, atteindre la neutralité carbone et réaliser une sortie progressive des énergies fossiles.

Selon les dernières prévisions, l'inflation devrait ralentir en 2024 pour tendre vers 2,30 % en zone euro. À cet horizon, la BCE adaptera sa politique monétaire afin de tendre vers son objectif d'inflation proche de 2 % à moyen terme.

1.2 Enjeux financiers

Les lois de programmation donnent un cadre pluriannuel aux budgets des administrations publiques. Ils fixent également des objectifs d'équilibre et la trajectoire pour y arriver.

Les lois de finances se déclinent annuellement. Elles fixent l'évolution des crédits en dépenses et en recettes, notamment pour les transferts financiers auprès des collectivités territoriales.

En raison d'un contexte économique contraint et de l'envolée de la dette publique, le Gouvernement tend sur ces dernières années à contraindre les budgets locaux.

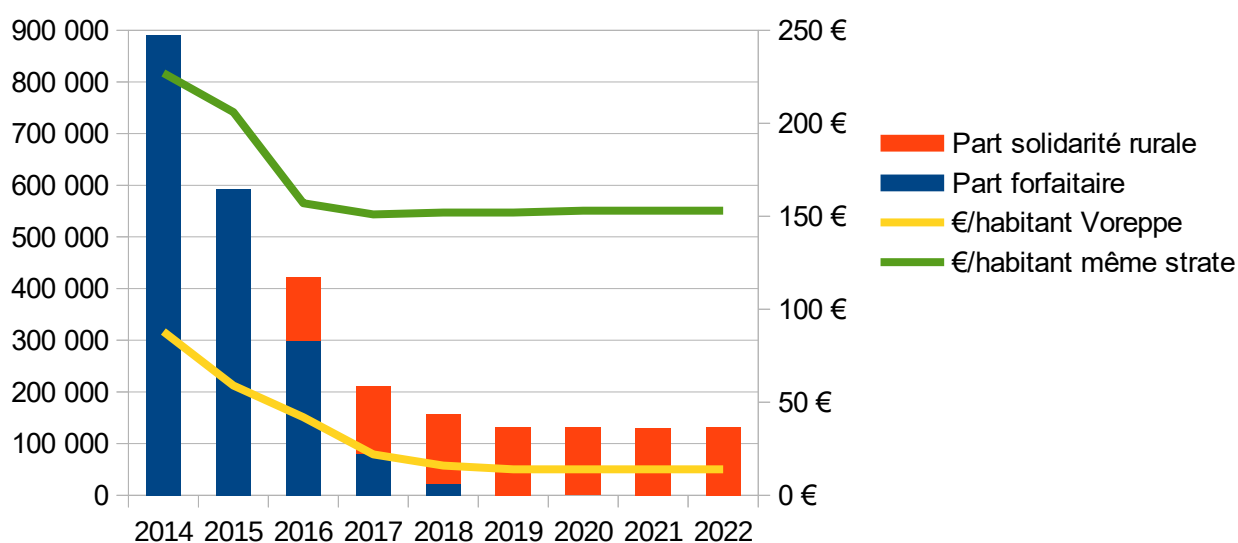
Réduction du déficit public et maîtrise de la dépense publique

C'est au travers des troisième (2012-2017) et quatrième (2014-2019) lois de programmation des finances publiques (LPFP) que le Gouvernement a initié le processus de réduction des concours financiers envers les collectivités territoriales (-14Md€).

Cela s'est principalement traduit par une réduction de la dotation forfaitaire : à titre d'illustration, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la ville de Voreppe est passé de 1M€ en 2013 à 0.2M€ en 2017. Cette loi a également instauré, pour la première fois, **un objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)**.

Evolution de la DGF de Voreppe

Comparaison en € par habitant avec les communes de même strate



La cinquième LPFP (2018-2022) poursuivait un effort d'économies de 50Md€ demandé à toutes les administrations publiques, sachant que l'objectif assigné aux collectivités locales était de contribuer pour leur part à hauteur de 13Md€.

Cela s'est traduit par la fixation de deux objectifs contraignants, à la fois d'évolution des dépenses de fonctionnement (ODEDEL) de 1.2 % sur la période 2018-2022, et de réduction du besoin de financement (-13Md€) afin de réduire l'emprunt. Un mécanisme de contractualisation, entre les Préfectures et 322 collectivités locales a été mis en place au cours de l'année 2018 en vue d'assurer le respect de ces dispositions.

La sixième LPFP (2023-2027) poursuit cette trajectoire, avec la **fixation d'un nouvel ODEDEL visant à faire contribuer les collectivités à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.**

Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement **devra être suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire** (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes). **La ville de Voreppe est soumise à cette disposition.**

Contrairement au précédent texte, cet objectif est ici défini en valeur et non plus en volume. Il prend donc en compte un facteur exogène à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités : l'inflation.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+3,8%	+2,5%	+1,6%	+1,3%	+1,3%

Déterminé par arrêté des ministres concernés, cet objectif pourra faire l'objet d'une révision en cours d'année s'il est constaté une différence de + 0,5 points de l'indice des prix (IPCH).

Parallèlement, la sixième loi de programmation détermine l'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités, à périmètre constant et par année, comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,00 Md€	7,30 Md€	7,50 Md€	7,40 Md€
Autres concours	46,45 Md€	46,31 Md€	46,59 Md€	46,87 Md€	47,17 Md€
TOTAL	53,15 Md€	53,31 Md€	53,89 Md€	54,37 Md€	54,57 Md€

Ce plafond a été augmenté et revalorisé annuellement, contrairement à la précédente LPFP, où il pouvait connaître des baisses (2019) ou une stabilité (2022) par rapport à l'année précédente. Cette mesure intervient dans un contexte économique difficile et incertain, notamment s'agissant de l'inflation, qui pèse sur les finances des collectivités.

Dispositions financières et fiscales spécifiques à 2023

Les dispositions phares de la loi de finances 2023 sont les suivantes :

- **mise à jour de la réforme des indicateurs financiers** : utilisés dans le calcul des dotations transférées par l'État, la réforme fiscale des lois de finances 2021 et 2022 a conduit à en modifier les paramètres de calcul.

La LFI 2023 modifie le paramètre des ressources prises en compte comme tel :

- Intégration des droits de mutation dans le calcul du potentiel fiscal ;
- Suppression des produits de taxe additionnelle au foncier bâti et impôts directs locaux perçus par les intercommunalités dans le calcul de l'effort fiscal ;

En fonction de l'évolution des indicateurs d'une collectivité par rapport à la moyenne nationale, celle-ci peut perdre l'éligibilité ou voir ses attributions à certaines dotations diminuer, ses contributions à des fonds augmenter.

- **augmentation de l'enveloppe nationale attribuée au versement de la DGF** : 210M€ sont accordés pour financer la hausse des reversements inter-collectivités sans baisser l'enveloppe nationale attribuée à la dotation forfaitaire.

La dotation de solidarité rurale (DSR) sera, de façon exceptionnelle, la plus impactée par l'abondement de l'enveloppe nationale. À noter également que le critère de longueur de voirie est désormais remplacé par un critère de densité, et que des mécanismes de garantie ont été apportés.

Au regard des critères d'éligibilité, Voreppe ne sera à priori pas concerné par cet abondement.

- **modification des modalités de répartition du Fonds de péréquation (FPIC)** entraînant une hausse des collectivités éligibles au reversement.

Pour rappel, la commune de Voreppe est éligible au reversement du fonds depuis 2016, pour un montant annuel d'environ 40 000 €.

Des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés en raison des modifications suivantes : transferts de compétences, évolution de la population et de la carte intercommunale, adoption d'un régime dérogatoire...

- **évolution de 6 % des bases foncières** : depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en année N en fonction de l'inflation constatée au mois de décembre N-1 (indicateur IPCH).
- **reconduction des mesures de soutien à l'investissement local** : un montant de 2 Mds€ est prévu et réparti en plusieurs enveloppes d'attribution.
- **mise en place d'un fonds vert** : doté de 1,5 Mds€, ce fonds a été créé pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Il visera à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

L'année 2023 marque l'entrée de la ville de Voreppe dans le dispositif d'automatisation du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Dorénavant, la gestion est automatique.

Aussi, une des mesures introduites par la loi de finances rectificative 2022 est la dotation de compensation, appelée communément « filet de sécurité ». Celle-ci a vocation à soutenir les collectivités les plus touchées par la revalorisation du point d'indice et l'inflation. L'éligibilité de la ville de Voreppe à cette dotation est à l'étude. Elle dépendra du résultat de son compte administratif 2022.

Incidences locales

Après une année 2020 placée sous l'influence des contraintes imposées par la crise Covid, la dernière publication de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale¹ fait état, pour l'année 2021, d'un retour à des évolutions plus conformes aux années antérieures.

Si les dépenses liées à la crise sanitaire se maintiennent, celles qui avaient ralenti du fait de l'arrêt des activités en 2020 repartent à la hausse. En contrepartie, les recettes publiques augmentent du fait du rebond de l'activité et du plan de relance. Le déficit des administrations publiques locales se réduit à - 0,6 Md€. Les collectivités locales dégagent un excédent de + 4,7 Md€, porté majoritairement par le bloc communal (+ 4,6 Md€).

Les effets du contexte économique et politique international sur les comptes publics 2022 ne seront connus qu'en cours d'année 2023. La Cour des Comptes² rappelle que le ralentissement de la reprise intervient alors que les dernières réformes fiscales ont accru la sensibilité des finances locales à la conjoncture économique. Cette réforme a fortement réduit les marges de manœuvre des collectivités locales (baisse du pouvoir de taux, concentration de la politique fiscale...) en vue des équilibres à venir.

La situation internationale devrait peser sur les charges des collectivités, de manière directe (coût des achats et services) ou indirecte (mesures salariales dont la hausse du point d'indice). Dans le même temps, du fait de l'inflation, leurs produits de fonctionnement devraient rester assez dynamiques en 2022, avec une hausse des produits de la fiscalité locale et économique.

À l'échelle de la ville de Voreppe, cela se traduit par une tension inflationniste non sans conséquence sur les achats et les marchés publics de la commune, avec un allongement des délais d'approvisionnement et une hausse des prix (versement d'indemnités contractuelles auprès des fournisseurs), tant sur les fournitures, les services et les travaux.

Par ailleurs, les perspectives de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, dont elle est membre, influence la commune.

De nombreux transferts de compétences sont intervenus ces dernières années, parmi lesquelles la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis le 1^{er} janvier 2020. Le coût d'exploitation de cette compétence est financé, depuis l'exercice 2022, par un prélèvement sur l'Attribution de Compensation (AC) des communes (-56 907 € pour Voreppe) et un reversement sur la base d'une convention d'exploitation. Des interrogations persistent sur l'évolution de la compétence « Gens du voyage » aux aires sédentaires.

L'ensemble de ces compétences transférées reste flou tant dans ses contours (réseaux GEMAPI, GEPU, autres...) que sur leurs financements. La question se pose également de l'évolution du reversement de la taxe d'aménagement et du foncier bâti sur le périmètre des zones d'activités et d'aménagement structurant (ZAC Hoirie, Champ de la Cour...).

1 « Les Finances des collectivités locales en 2022 »

2 « Les finances publiques locales 2022 – Fascicule 2 »

SYNTHÈSE, PAR MANDAT, DE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FINANCIERS AVEC LA CA DU PAYS VOIRONNAIS

	MANDAT 2014-2020					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AC	4 841 060 €	4 841 060 €	4 841 060 €	4 591 860 €	4 591 860 €	4 591 860 €
DSC	422 712 €	556 839 €	556 839 €	512 615 €	512 615 €	516 585 €
<i>Compétence transférée</i>		<i>SISV</i>		<i>Lecture publique</i>		<i>GEMAPI</i>

	MANDAT 2020-2026			
	2020	2021	2022	2023
AC	4 591 860 €	4 591 860 €	4 536 960 €	4 536 960 €
DSC	516 585 €	516 585 €	516 585 €	516 585 €
<i>Compétence transférée</i>			<i>GEPU</i>	

Au-delà des reversements de fiscalité (AC-DSC), les élus de Voreppe ont fait le choix politique de réduire à due proportion les taux de fiscalité directe locale lorsque l'intercommunalité a augmenté les siens. Cela afin que les transferts de compétence financés par la fiscalité demeurent neutres sur l'impôt du contribuable Voreppin.

CAPV	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	8,68 %	9,10 %	9,34 %	9,51 %	9,51 %	9,51 %	9,51 %	9,51 %	9,51 %
TFB	1,65 %	2,40 %	2,67 %	2,87 %	2,87 %	2,87 %	2,87 %	2,87 %	2,87 %
TFNB	7,15 %	7,49 %	7,49 %	7,49 %	7,49 %	7,49 %	7,49 %	7,49 %	7,49 %

Voreppe	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	16,15 %	15,71 %	15,47 %	15,30 %	15,30 %	15,27 %	15,27 %	15,27 %	15,27 %
TFB	26,16 %	25,44 %	25,16 %	24,97 %	24,97 %	24,92 %	24,92 %	40,82 %	40,82 %
TFNB	71,40 %	69,44 %	68,38 %	67,61 %	67,61 %	67,46 %	67,46 %	7,49 %	7,49 %

*Transfert GEMAPI : sans impact sur les
AC/DSC mais sur la fiscalité*

*Année de la réforme fiscale : transfert aux
communes des ex taux départementaux*

2. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE VOREPPE

Préambule de Luc Rémond, Maire,

S'il est un passage obligé dans le processus d'élaboration budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire est aussi et surtout un moment important, à double titre :

C'est d'abord un temps d'information pour tous les élus du Conseil municipal, dans la perspective du vote du budget 2023 qui interviendra en février.

Mais c'est aussi l'occasion donnée aux élus de s'exprimer sur leurs choix politiques et d'en débattre.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est donc un élément important de la démocratie locale.

Je rappelle que ce débat ne donne pas lieu à un vote, mais que le Conseil municipal prendra acte qu'il a bien eu lieu.

Alors avant de passer la parole à Olivier Goy, adjoint aux finances qui va présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire, et ensuite au débat qui s'ouvrira, je voudrais le resituer dans son contexte.

2022 devait être une année de sortie de crise sanitaire et de reprise d'une activité normale. Ce fut le cas d'un certain point de vue puisque nous avons pu avancer sur de gros-projets comme la restructuration de la maternelle Debelle, comme la réflexion sur la restructuration de la place Armand-Pugnot et l'aménagement du secteur du Champ de la Cour.

En 2022 nous avons également lancé une grande démarche de démocratie participative : les États généraux de Voreppe, dont la synthèse sera présentée lors de la cérémonie des vœux le 27 janvier prochain, avec des propositions fortes pour l'avenir.

Mais 2022 nous a amené la guerre en Ukraine, la crise énergétique et une inflation plus importante que celle laquelle nous étions habitués.

Ce contexte de 2022 va malheureusement, et selon toutes les prévisions, se poursuivre en 2023. Il est en tout cas prudent de l'anticiper comme tel.

Le budget 2023 que nous présenterons en février intégrera cette perspective, avec un équilibre qui sera trouvé entre la poursuite de nos investissements dans le cadre de notre projet de mandat, le nécessaire financement de nos dépenses de fonctionnement et l'indispensable recherche d'économies, soit par des choix, parfois difficiles, sur ce qui ne pourra être fait, soit par une réduction significative de nos coûts de fonctionnement.

Et je le dis ici dès maintenant et très clairement : l'augmentation des taux d'imposition locaux n'est pas une option ! D'autant plus que les bases d'imposition, réactualisées par les services fiscaux, vont croître de près de 7 % avec une incidence directe sur les montants qui seront dus par les contribuables. Ce n'est donc pas le peine d'en rajouter alors que nos concitoyens sont déjà confrontés à une très forte augmentation du coût de la vie.

Ces éléments d'introduction sont importants à connaître.

Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et de la commande publique,

Avec un mois de juillet 2022 le plus sec depuis 1959, avec des plans canicule et des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, une prise de conscience collective s'est opérée sur l'urgence climatique et la nécessité d'adopter une attitude de sobriété énergétique.

Notre défi à plus long terme sera bien de préparer la commune et ses habitants à ces changements.

La seule option possible est de faire face.

Faire face en ajustant le budget de fonctionnement tout en gardant une capacité d'investissement et un niveau de service à la hauteur attendue. Cela sans dégrader le niveau d'endettement de la commune.

Faire face c'est aussi être en capacité d'interroger nos choix tant en dépenses qu'en recettes.

Aussi, la préparation du budget primitif 2023 s'inscrit en continuité des orientations données depuis le début du mandat : maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour répondre à ces enjeux.

Elle s'inscrit dans une vision financière prospective à l'horizon 2026.

Mais avant d'entrer dans le détail des chiffres et des graphiques, je donne la parole à mes collègues adjoints qui vont, chacun pour le périmètre de sa délégation, vous exposer les grandes lignes de ce qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour l'exercice 2023 :

Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale et des ressources humaines,

J'ai souhaité, pour 2023, les orientations suivantes :

Concernant les Ressources humaines :

Je rappelle que Voreppe, comme toutes les communes, est une administration à vocation de services publics. Et pour assurer ces missions on a rien trouvé de mieux que des femmes et des hommes pour les réaliser.

A ce titre la Municipalité a choisi de revaloriser le niveau du régime indemnitaire perçu par les personnels et d'accompagner les agents dans leurs garanties de protection individuelle tant pour la santé que pour la prévoyance.

Tout ceci concourt d'abord à valoriser et reconnaître le juste travail de chaque agent, à les fidéliser et leur donner un coup de pouce dans un contexte inflationniste, mais aussi à être plus attractifs dans nos recrutements.

Concernant le secteur de la culture et de l'animation :

Avec ses diverses salles mises à disposition, ses nombreuses associations Voreppe dispose de capacités à faire vivre et animer notre lien social. Cela se traduit par un nombre conséquent d'activités et d'offres festives, culturelles, ouvertes au plus grand nombre.

En 2023 nous reprenons le rythme habituel des manifestations avec un moment phare que sera la deuxième édition du « Festival Stravinsky » à Voreppe.

Jérôme Gussy, Adjoint chargé de l'éducation,

Mes orientations 2023 pour le secteur de l'éducation porteront sur 5 axes :

1 / L'achèvement du restaurant scolaire de l'école Debelle prévue avant les vacances d'avril 2023 : avec la restructuration de la maternelle Debelle qui s'est achevée en novembre, c'est un des projets phare du mandat, à hauteur de plus de 6,5 millions d'euros qui aura été mené à terme dans les délais annoncés et ce malgré un contexte particulièrement perturbé en 2020 et 2021.

2 / L'entretien de nos bâtiments scolaires avec, pour 2023, des enjeux particuliers sur l'école Jean Achard, et notamment l'opération concernant l'étanchéité et l'isolation de la toiture terrasse. Opération pour laquelle nous bénéficions d'une subvention du Conseil départemental dans le cadre du plan école.

3 / Une enveloppe sera consacrée à l'amélioration du matériel qui sera déployé en direction des personnels d'entretien dans les écoles d'abord, puis dans un second temps, dans les autres bâtiments publics. Améliorer les conditions de travail du personnel municipal est un enjeu transversal, mais que nous souhaitons appliquer particulièrement dans les métiers les plus pénibles

4 / Nous préserverons les crédits de fonctionnement et d'investissements, en petit mobilier, nécessaires pour soutenir les projets éducatifs des enseignants.

5 / Enfin, avec Pascal Jaubert pour le secteur Jeunesse, nous poursuivrons le travail de réflexion sur la création d'un centre de loisirs qui soit mieux adapté aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Christine Carrara, Adjointe chargée des mobilités,

Les mobilités jouent un rôle essentiel sur notre territoire. La ville de Voreppe a la chance de bénéficier d'un réseau de transport diversifié et privilégié (bus, train, voiture auto partagée, covoiturage avec Rézo pouce ...).

Les objectifs de la Ville sont de **favoriser en priorité les mobilités douces pour effectuer les trajets du quotidien** par la création de nouvelles pistes cyclables (Voreppe Moirans via Centr'alp) tout en réalisant un maillage plus fonctionnel et tout en confortant l'existant par des aménagements sécuritaires (Voreppe le Fontanil : intersections RD, continuité).

De plus, compte tenu du succès de l'utilisation de la voiture Citiz, j'ai proposé **la mise en service d'un deuxième véhicule en autopartage, qui sera électrique cette fois.**

Ainsi, chacun pourra se déplacer en fonction de ses besoins et en toute liberté.

Nadine Benvenuto, Adjointe chargée des solidarités et de la petite enfance,

De la petite enfance aux seniors, notre volonté est de **ne laisser personne au bord du chemin.**

Nous mettons donc un point d'honneur à **apporter un soutien afin de lutter contre la fracture numérique.**

Différents ateliers sont proposés au CCAS, à l'Espace Rosa Parks ou à Charminelle pour **lutter contre l'isolement et pour aider les aidants**.

Sans oublier les plus jeunes avec l'ouverture d'un guichet unique du Relais Petite Enfance pour **trouver une garde d'enfant ou améliorer leur bien-être**.

En 2023 j'ai donc mobilisé les crédits nécessaires pour que tout puisse être mis en œuvre pour **continuer toutes ces actions et pouvoir innover vers de nouvelles actions. en direction des plus fragiles**.

Anne Platel, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la qualité de la ville,

La démarche engagée la mise en place des États généraux de Voreppe est le signe d'une volonté forte d'entendre les Voreppins sur leurs attentes quant au devenir de leur commune.

Ces temps d'échanges permettent depuis maintenant plusieurs mois de **mettre en avant les réflexions des habitants**, notamment en termes d'urbanisme et de mobilité, et plus largement en termes de qualité de vie.

En effet, au-delà du souhait de maintenir le niveau de nos services publics, il apparaît fondamental **d'imaginer ensemble un projet de ville** qui, souhaitons-le, lèvera les questions, voire les craintes, d'une partie de la population.

L'aboutissement de cette démarche se traduira, au travers de la rédaction d'un livre blanc, par une **refonte de notre PLU et à l'adoption d'une charte environnementale pour la commune**.

Jean-Claude Delestre, Adjoint chargé des sports,

Avec aujourd'hui plus de 3 300 adhérents, les clubs sportifs de Voreppe témoignent d'un dynamisme important et d'une diversité d'activités qui permettent une pratique sportive du plus grand nombre.

Nous devons donc **proposer à ces sportifs amateurs ou confirmés, occasionnels ou réguliers, un cadre d'évolution de qualité, adapté aux défis** qui s'imposent à nous en termes de sobriété énergétique et de coût de fonctionnement.

Ainsi, j'ai proposé de mettre au budget 2023 la **réfection du toit du gymnase de l'Arcade**, hors extension, équipement vieillissant, mal isolé, difficile à chauffer et perméable aux intempéries et malgré tout très fréquenté par les clubs et les scolaires, **et la réfection du sol du gymnase Pigneguy**.

Par ailleurs, **concernant les besoins du club de pétanque, une nouvelle aire de jeu sera mise en place** dans l'enceinte de l'Ensemble sportif Pigneguy, du côté des tennis.

Nous ouvrirons également **deux nouveaux jeux derrière le boulodrome** couvert sur le terrain communal pour les besoins du club de boules.

Cela permettra d'avoir au total 8 jeux extérieurs dans le cadre de l'organisation d'importants concours.

Afin que nos associations sportives puissent continuer à se développer, il est important d'être à l'écoute de leurs besoins.

Charly Pètre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie de quartiers, de la proximité et de la communication,

En 2023, nous avons identifié quatre thématiques prioritaires pour l'espace public :

1 / Nous poursuivons le projet de redynamisation du centre bourg avec **en 2023 une étape décisive pour la restructuration de la place Armand-Pugnot.**

Après la 1^{ère} phase de concertation qui a permis d'élaborer les principales orientations en termes d'aménagements, la phase d'études associant urbaniste et architecte du patrimoine et autres spécialistes va nous amener à bâtir plusieurs scénarios qui pourront être présentés à la population dans le cadre d'une 2^{ème} phase de concertation.

2 / Dans le cadre de notre **Plan de gestion pluriannuel des arbres**, je rappelle que, comme tout être vivant, un arbre a un cycle de vie que nous devons gérer sur une durée longue tenant compte des contraintes propres à son implantation sur l'espace public. Sur la base d'un diagnostic très complet du parc existant, **nous allons en 2023, remplacer un certain nombre d'arbres malades ou devenus dangereux, et en planter de nouveaux** dans des secteurs stratégiques de façon raisonnée. Ces nouvelles plantations seront choisies en tenant compte de l'évolution climatique, notamment leur adaptation à des périodes plus chaudes et épisodes de sécheresse plus longs.

Ces opérations se traduiront par un **solde positif** puisque nous replanteront sur l'espace public un nombre d'arbres supérieur au nombre d'arbre supprimés.

3 / **Par la mise en œuvre de notre plan de sobriété énergétique** nous participons activement au nécessaire changement de comportement en prenant un certain nombre de mesures fortes et exemplaires.

L'extinction partielle de l'éclairage nocturne en est une illustration remarquable. Elle contribue non seulement à réaliser d'importantes économies d'électricité et permet en même temps de réduire la pollution visuelle et de mieux respecter la biodiversité.

Parallèlement, nous allons continuer à investir pour faire en sorte que le parc d'éclairage soit petit à petit renouvelé avec des lampes LED.

4 / **Enfin, sur le volet de la vie des quartiers**, les Voreppins sont très attachés à leur cadre de vie de proximité. C'est pourquoi, nous devons nous montrer à la hauteur des exigences exprimées au quotidien par nos concitoyens.

Avec l'embauche depuis octobre, d'un chargé de mission affecté à l'animation et au suivi de la vie des quartiers, nous avons l'ambition d'**améliorer fortement la relation quotidienne mairie/habitants.**

Cette décision est à rapprocher du **développement de l'application pour smartphones Politéia** qui a montré tout son intérêt pour traiter de façon plus efficace les problèmes rencontrés au quotidien. Aujourd'hui, plus de mille Voreppins l'ont téléchargée, ce qui tend à démontrer son utilité comme outil de proximité.

Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et de la commande publique,

Pour ma part, garant de l'équilibre budgétaire, **j'ai veillé à ce que les priorités exprimées par mes collègues puissent trouver les financements nécessaires.**

Je tiens au préalable à remercier bien sûr les services qui ont fourni de très nombreuses données indispensables à notre réflexion et à notre prise de décision.

Je remercie également mes collègues élus qui ont, lorsque cela était nécessaire, **accepté de renoncer ou de différer certains projets** afin de permettre le financement des actions que nous avons collectivement définies comme prioritaires pour 2023.

Je vous propose de rentrer maintenant dans le détail des données et des indicateurs budgétaires qui sont pris en compte pour l'élaboration du budget 2023

2.1 Trajectoire prospective 2022-2026

Les enjeux budgétaires et financiers de la ville de Voreppe s'intègrent dans une prospective financière sur la durée du mandat qui tient compte :

- de dépenses réelles de fonctionnement, hors opérations de portage foncier, qui tendent vers la trajectoire « ODEDEL » 2023-2027 ;
- de recettes fiscales réformées (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et rigides ;
- de recettes de services volontairement figées pour protéger les usagers de l'inflation ;
- d'une programmation d'investissement brute annuelle moyenne de 3M€ (cf. partie 2.2 – « Engagements pluriannuels ») ;
- d'un endettement maîtrisé ;

	2022	2023	2024	2025	2026
Produit des contributions directes	5 369 282	5 809 896	5 917 492	6 154 192	6 308 047
Fiscalité indirecte	5 732 903	5 726 903	5 726 903	5 726 903	5 726 903
Dotations	1 623 792	1 657 730	1 690 010	1 723 581	1 745 402
Autres recettes d'exploitation	1 789 884	2 133 775	1 533 775	1 793 775	1 733 775
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 515 861	15 328 304	14 868 180	15 398 451	15 514 127
Charges à caractère général	3 664 434	3 919 220	3 969 838	4 037 086	4 105 534
Charges de personnel	7 700 733	8 300 000	8 507 500	8 720 188	8 938 192
Autres charges de gestion courante	1 495 430	1 544 465	1 562 880	1 581 538	1 600 444
Intérêts de la dette	171 058	170 000	141 977	126 222	110 575
Autres dépenses de fonctionnement	232 425	330 870	223 449	223 842	229 441
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 264 080	14 264 555	14 405 644	14 688 876	14 984 186
<i>Evolution annuelle des dépenses</i>		4,64 %	0,99 %	1,97 %	2,01 %
Trajectoire LPPF		3,80 %	2,50 %	1,60 %	1,30 %
Capacité d'autofinancement	1 251 781	1 080 565	462 536	709 575	529 941

La trajectoire dégagée en section de fonctionnement et l'autofinancement prévisionnels sont à rapprocher des engagements pluriannuels de la commune.

2.2 Engagements pluriannuels

Les orientations pluriannuelles de la ville de Voreppe se traduisent à travers la mise en œuvre d'un plan pluriannuel des investissements (PPI) réalisé depuis 2014.

Outil de prévision, le PPI fait partie intégrante de la prospective financière. Il permet à la ville de planifier ses investissements sur le long terme, et de financer les travaux nécessaires à leurs infrastructures.

La commune consacre en moyenne 3M€ d'investissements bruts par an.

Douze grands projets ont été définis comme prioritaires, parmi lequel la restructuration de l'école Debelle (coût brut total : environ 7M€). Ce programme est intégré à la réflexion sur la redynamisation du Bourg par l'intérêt du groupe scolaire comme élément participant à l'attractivité du centre-ville.

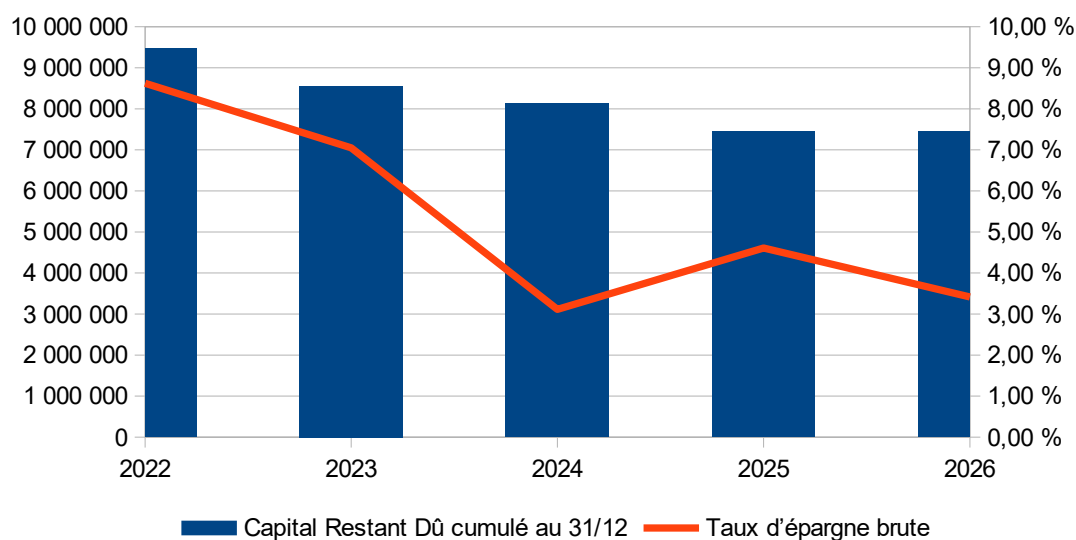
Pour financer ces opérations, la recherche de subvention est optimisée auprès des cofinanceurs que sont l'État, la région Auvergne-Rhône Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ou encore la CAF.

Au-delà des prévisions actuelles de recettes, de nouvelles sources de financement restent à mobiliser (participation à des opérations de type « cœur de village » par exemple).

Il est également prévu un recours modéré à l'emprunt afin de maîtriser à moyen terme l'encours de dette. Un emprunt de 6M€ a été contracté en 2021, en raison de conditions de financement très favorables (index à taux fixe 0,77 %).

Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
ACCESSIBILITÉ	150 000 €	79 500 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		
ALSH CENTRE AÉRÉ	50 000 €	0 €	1 000 000 €	1 450 000 €	0 €		
INVEST. HORS PPI	980 000 €	873 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
BOURG VIEUX	290 000 €						
CENTRE BOURG		250 000 €	1 250 000 €	700 000 €			
CHAPAYS	455 000 €	70 000 €		200 000 €	170 000 €	1 200 000 €	
DEBELLE	4 413 000 €	197 000 €					
ÉGLISES			530 000 €	400 000 €			
GENDARMERIE		50 000 €	900 000 €	600 000 €			
ENTRETIEN PATRIMOINE	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €
PEM GARES	460 000 €		120 000 €				
PLD PAVE		580 000 €	240 000 €				
TAXE AMÉNAGEMENT CAPV	670 000 €	69 500 €	670 000 €				
VIDÉOPROTECTION	210 537 €						
Total dépenses programme	8 228 537 €	2 719 000 €	6 110 000 €	4 750 000 €	1 570 000 €	2 450 000 €	1 250 000 €
Total recettes programme	1 905 119 €	1 160 821 €	2 794 824 €	954 641 €	914 878 €	746 382 €	229 656 €
Coût net	6 323 418 €	1 558 179 €	3 315 176 €	3 795 359 €	655 122 €	1 703 618 €	1 020 344 €

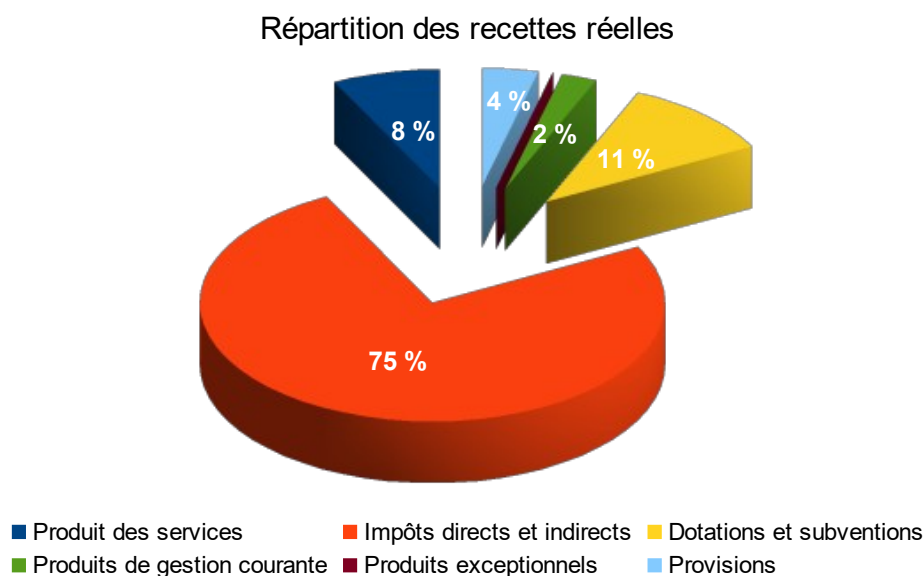
Désendettement et taux d'épargne



L'exercice de prospective est un impondérable pour piloter le budget de la commune. Toutefois au regard du contexte géopolitique et économique, l'incertitude quant aux hypothèses développées et leurs évolutions reste extrême. Cet exercice de projection a le mérite de donner une tendance afin d'aider les élus à piloter leurs orientations et faire des choix budgétaires. Il doit toutefois être constamment mis à jour au regard de l'évolution du contexte dans lequel il s'inscrit.

3. LE BUDGET PRIMITIF 2023

3.1 Evolution des dépenses et des recettes courantes



Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2023 s'élèvent au total à 15,3 M€ contre 14,7 M€ au budget primitif 2022. Soit une hausse de +4,34 %.

La fiscalité représente la majeure partie des recettes de fonctionnement de la ville (11,5 M€). Ces produits intègrent sur 2023 deux phénomènes : un maintien des taux d'imposition et une hypothèse d'évolution des bases fiscales de 6 % correspondant à l'inflation.

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe s'élève à 5,8 M€ et 560 000 € au titre des droits de mutation et taxe sur la publicité, contre respectivement 5,2 M€ et 520 000 € au BP2022.

Cette hypothèse d'évolution est également intégrée aux allocations compensatrices versées par l'État, et constituent la principale source d'évolution des dotations et participations (chapitre 74) qui évoluent pour leur part de +3,5 %. Ce chapitre s'élève à 1,6 M€.

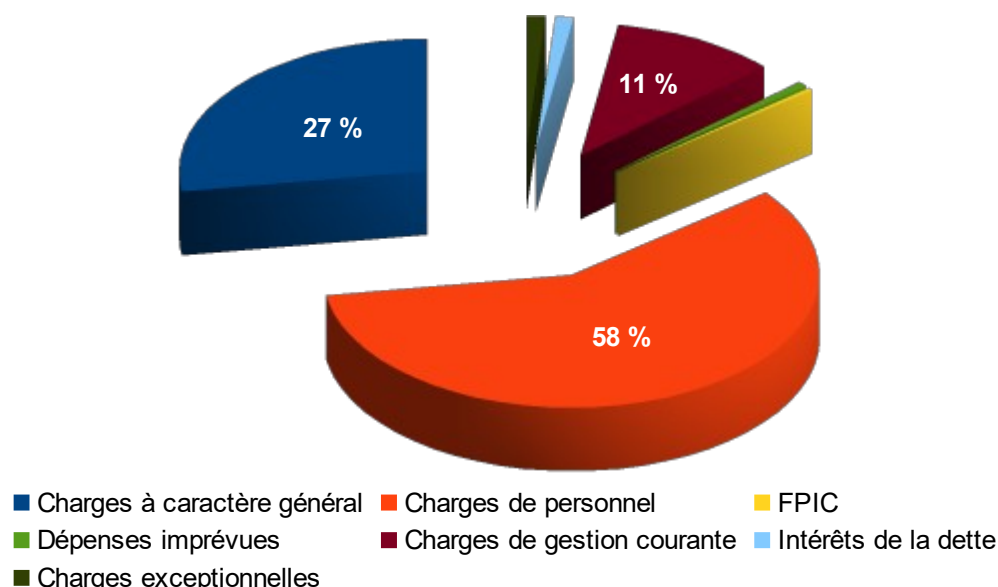
- Rappel des taux d'imposition :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 15,27 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,82 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 67,46 %

Conformément au Pacte financier et fiscal voté en décembre 2021, les reversements issus de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais sont maintenus, après une baisse de 50 000 € sur 2022 en raison du transfert de la compétence GEPU. Ils s'élèvent à environ 4,6 M€ pour les attributions de compensation et 0,5 M€ pour la dotation de solidarité communautaire.

La tarification pour le budget primitif 2023 est figée pour l'ensemble des services municipaux. Le produit des services évolue exclusivement du fait de l'évolution du nombre d'utilisateurs, du quotient familial moyen et de la refacturation d'agents municipaux.

Une reprise de provision constituée en 2019 est également intégrée pour l'opération de portage « Hôtel de la Gare » (600 000 €) auprès de l'Établissement public foncier (EPFL).

Répartition des dépenses réelles



Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2023 s'élèvent au total à 14,2 M€ contre 13,6 M€ au budget primitif 2022. Soit une hausse de +4,64 %.

La masse salariale du budget primitif 2022 s'est élevée à 7 939 000 €. Au budget 2023, elle est arbitrée à 8 300 000 €, soit une évolution de + 4,55 %.

Cette augmentation de 361 000 € se décompose de la manière suivante :

- Des augmentations réglementaires :
 - Glissement vieillesse technicité, avancements de grades et promotions ;
 - Augmentation du SMIC
 - Augmentation du point d'indice
 - Participations employeurs à la prévoyance et à la mutuelle
- Une revalorisation du régime indemnitaire ;

Une évolution de 361 000 € de la masse salariale implique des choix. Le budget intègre de fait des non dépenses (difficultés de recrutement occasionnant des vacances de poste involontaires et des absences de remplacement involontaires).

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. Un changement dans les prévisions de cette dépense influencera fortement le résultat de la prospective. Le scénario actuel retient une hypothèse d'environ 2,5 % par an concernant le seul effet GVT.

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 58,20 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est plutôt conforme à la moyenne des villes de même strate (58,01 % en 2021).

Second poste de dépenses, les charges à caractère général augmentent de +5,16 % de BP à BP. Au BP 2023, ce chapitre s'élève à 3,9 M€. Cette hausse est liée :

- à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie (enveloppe de 653 000 €, en hausse de +9 %). Des efforts permettent toutefois de limiter cette hausse, au travers de la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public nocturne (-48 000 €) et de la mutualisation de certains équipements dans le cadre du plan de sobriété énergétique (-20 000 €) ;
- aux dépenses nouvelles telles que le Festival Stravinski (15 000 €) ;
- aux mesures contractuelles : nouveaux marchés publics, révision d'indice de la DSP relative à l'accueil des enfants durant la pause méridienne.

Par ailleurs, la construction du budget primitif 2023 s'est effectuée en tenant compte d'un maintien des subventions, pour une enveloppe annuelle de 19 000 € répartie entre le soutien au fonctionnement et aux projets des associations.

Il en est de même pour la subvention auprès de l'amicale du personnel (32 000 €).

La subvention d'équilibre au Centre communal d'action sociale (CCAS) connaît quant à elle une évolution de +76 650 €. Un effet de ciseau est anticipé sur l'établissement en raison d'une hausse de plusieurs postes de dépenses (hausse de la masse salariale du fait de la revalorisation du point d'indice, indemnités complémentaires de marchés publics...) et d'une baisse des recettes (fin du cofinancement du poste de conseiller numérique par exemple).

La participation au service d'incendie et de secours (SDIS) évolue également au vu du réalisé 2022 et de l'inflation (+6 %). Elle s'élève à 252 563 € contre 234 000 € au BP 2022.

En dehors des subventions et participations diverses versées, les autres charges de gestion courante sont composées principalement des indemnités et frais des élus, de redevances et charges diverses. Ces dépenses sont figées.

La contribution au fonds de péréquation (FPIC) est estimée à 50 000 €. Son montant peut être amené à évoluer en fonction de l'évolution des écarts à la moyenne du territoire sur certains indices financiers, ainsi qu'en fonction de la délibération qui sera prise par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais quant à sa répartition.

Enfin une enveloppe de 100 000 € pour dépenses imprévues est reconduite sur l'exercice 2023.

3.2 Investissements hors PPI

Outre les opérations intégrées au PPI, une enveloppe d'investissements hors PPI est intégrée au budget primitif 2023.

Celle-ci est d'environ 880 000€ et est déployée en vue de concourir à l'entretien et au renouvellement du patrimoine existant.

3.3 Équilibres budgétaires prévisionnels

En synthèse, l'équilibre prévisionnel du budget primitif 2023 est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	BP 2022	BP 2023	Evolution
DÉPENSES RÉELLES	13 629 035 €	14 261 185 €	4,64 %
RECETTES RÉELLES	14 696 535 €	15 337 265 €	4,36 %
ÉPARGNES	GESTION	1 237 000 €	1 238 080 €
	BRUTE	1 067 500 €	1 068 080 €
	NETTE	165 500 €	121 530 €

Constats généraux :

- un maintien des soldes intermédiaires de gestion malgré un effet de ciseau qui s'installe en section de fonctionnement : au regard des trajectoires prospectives, une vigilance est donc de mise quant à la fragilité de l'autofinancement dégagé ;
- un fort poids des dépenses incompressibles qui rend difficile l'atteinte de l'ODEDEL ;
- une interrogation quant aux choix à mener tant en dépenses qu'en recettes, influencée par les États Généraux en cours.

Financement des dépenses d'équipements brutes	3 056 300 €	
Subventions	200 864 €	6,57 %
Cessions	8 000 €	0,26 %
Épargne nette	121 530 €	5,17 %
FCTVA	399 850,00	13,08 %
Autres	50 350,00	1,65 %
Emprunt d'équilibre	2 326 056,00 €	73,26 %

La section d'investissement s'équilibre par ailleurs par des ressources propres (autofinancement, cessions, FCTVA...) à hauteur de 26,74 %, et d'un emprunt d'équilibre prévisionnel de 2,3M€.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2022 devrait toutefois couvrir l'intégralité de l'emprunt d'équilibre. Cela se vérifiera au vote du compte administratif 2022 et de l'affectation des résultats.

4. LES BUDGETS ANNEXES

4.1 Budget annexe « CAP Cinéma »

La structure de ce budget évolue peu. Ce budget s'équilibre par la tarification sur les usagers, complété d'une subvention du budget principal. Cet état se vérifie de nouveau et d'autant plus pour l'exercice 2023, en raison de la crise que traverse l'industrie du cinéma.

Violemment touché par le Covid-19, le cinéma français, pourtant florissant et lucratif est depuis en chute libre. Cet état s'explique par les restrictions d'entrée dans les salles, pour respecter les distanciations sociales, mais surtout des retards de programmation dont les sorties – indéfiniment repoussées – ont privé les salles de millions de spectateurs potentiels, faisant chuter la fréquentation des salles de 70 %

Le cinéma de Voreppe n'échappe pas à cette réalité, avec une fréquentation volatile sur ces derniers exercices : 8 416 entrées ont été décomptées en 2020, 9 300 de mai à novembre 2021, 19 000 sur 2022 et 22 000 sont prévus en 2023.

Le budget est construit avec la capacité totale des deux salles de 168 places pour la salle 1 et 48 places pour la salle 2, soit 216 places en tout.

Le budget primitif 2023 est construit avec une hypothèse de subvention d'équilibre en augmentation de +33,5 K€. Pour rappel, cette subvention a évolué de la façon suivante sur les derniers exercices :

Evolution de la subvention d'équilibre au budget annexe « LE CAP CINEMA »								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	66 753,08	69 936,01	79 298,68	66 661,19	117 951,58	127 507,68	170 991,22	147 237,62
En %		4,77 %	13,39 %	-15,94 %	76,94 %	8,10 %	34,10 %	-13,89 %

Il intègre également de nouvelles recettes publicitaires.

Les principales dépenses sont les Ressources Humaines pour 147 000 € avec 2,8 équivalents temps plein (ETP), la location des films pour 56 000 € et l'énergie pour 22 000 €.

L'équilibre prévisionnel 2023 est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES RÉELLES	271 802,00	291 720,00
RECETTES RÉELLES	308 102,00	329 585,00
ÉPARGNES GESTION	38 690,00	40 165,00
BRUTE	36 300,00	37 865,00
NETTE	26 600,00	27 865,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES RÉELLES	37 100,00	25 000,00
RECETTES RÉELLES	800,00	370,00

4.2 Budget annexe « Voreppe Énergies renouvelables »

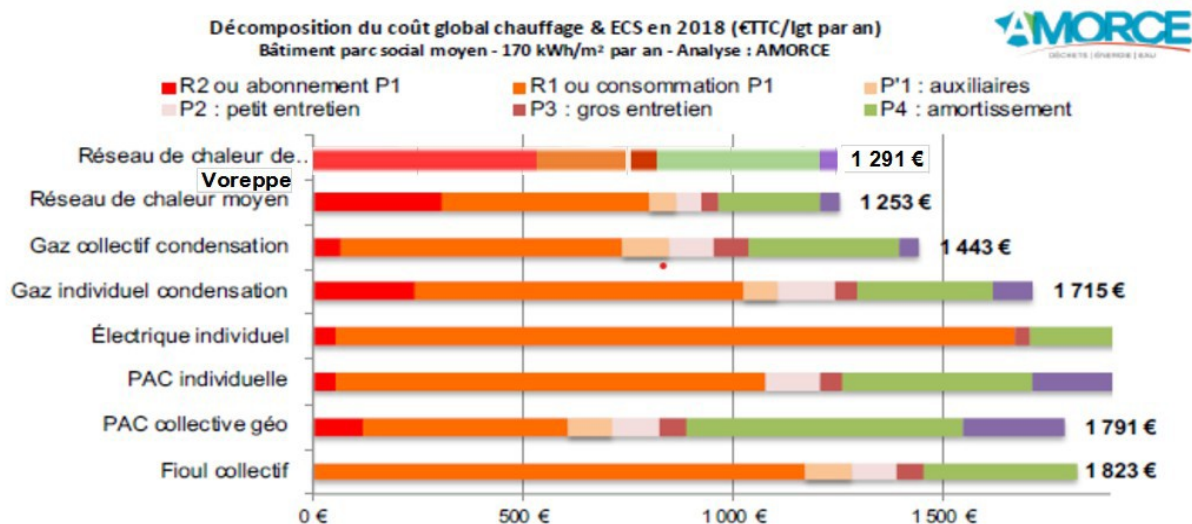
Le réseau chaleur bois énergie « Centre-ville » a été mis en service en octobre 2015.

Il dessert sur 6,5 km, 9,5 GWh/an de nombreux logements et bâtiments tertiaires publics et privés. Le 2^e réseau de chaleur bois énergie secteur « Banettes » a été mise en service en juillet 2018 et dessert sur 1,2 km : la piscine, l'école Debelle, l'EHPAD et la ZAC Champ de la cour / Chapays. Soit 2 GWh/an via une chaufferie bois (500 Kw) et une installation de 200 m² de solaire thermique de 100 MWh/an.

En 2023, les deux réseaux devraient facturer à la fois les abonnements (selon la puissance souscrite) et la consommation (énergie vendue) pour une **recette totale de 1 176 000 €**

Les dépenses des réseaux devraient s'élever à :

- 842k€ pour l'achat d'énergie (bois, gaz) et prestation de service (entretien, exploitation),
- 231 k€ pour le paiement des amortissements
- 20 k€ pour le remboursement des frais de gestion à la ville
- 56 K€ de taxes diverses (CFE...)



Pour l'investissement, la régie a engagé la réalisation du schéma directeur qui permettra, entre autres, de définir les futurs investissements, notamment la création sur le premier réseau d'une centrale solaire thermique (études en cours avec l'INES).

Pour le réseau, les dépenses seront consacrées sur l'extension du réseau 1 et la construction solaire (120 000 € financés en partie par emprunt (100 000 €)).

L'équilibre prévisionnel du BP 2023 est le suivant :

	2023		2023
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 328 000	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	416 000
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 328 000	RECETTES D'INVESTISSEMENT	416 000

5. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE DETTE

5.1 Gestion active de l'encours

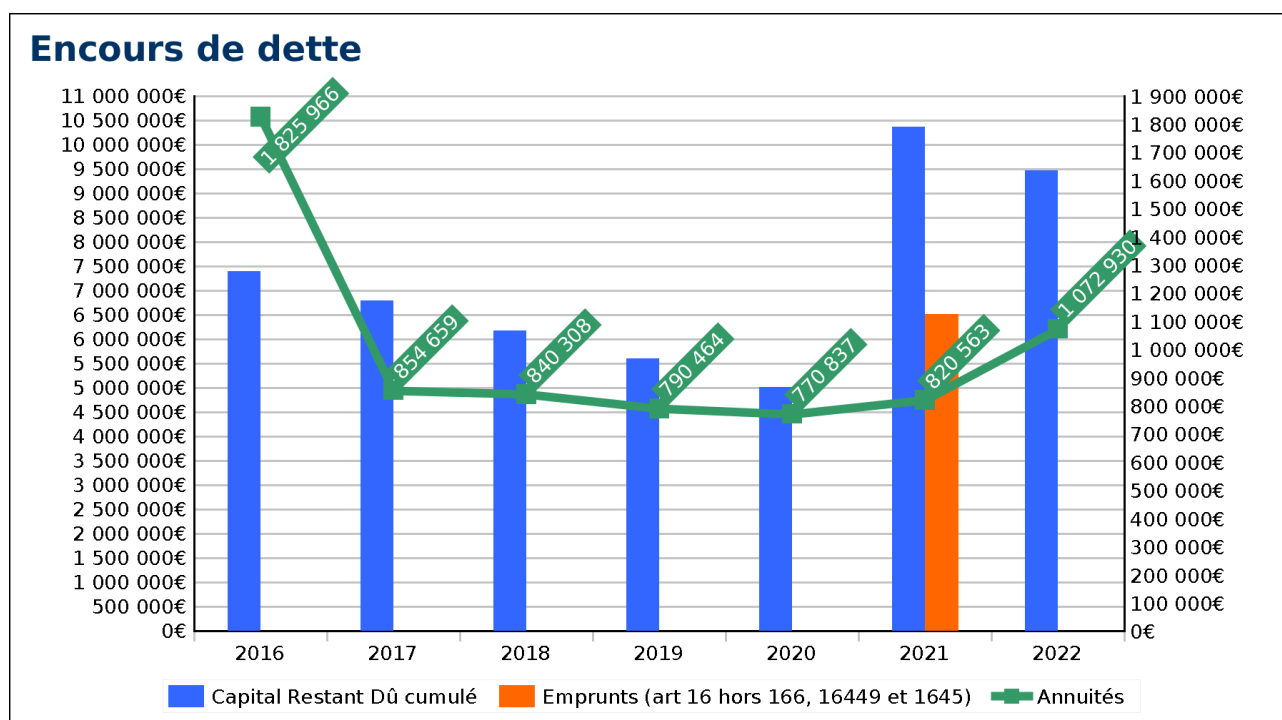
Grâce à une maîtrise de son endettement, l'encours de dette par habitant de la ville de Voreppe s'est élevée au 1^{er} janvier 2021 à 520 €. Pour comparaison, la moyenne des collectivités de cette strate établie sur la base des comptes de gestion 2021 s'est élevée à 802 €.

Cette maîtrise de l'endettement s'est accompagnée d'une bonne gestion des conditions financières des emprunts puisque l'annuité par habitant pour 2021 s'établit à 84 € (la moyenne de la strate en date de 2021 s'élevait à 100 €). Une optimisation de l'encours a d'ailleurs été réalisée en 2021 par la renégociation d'un emprunt.

Pour rappel, les investissements du mandat 2014-2020 ont été exclusivement financés sur fonds propres, puisque aucun emprunt n'a été contracté.

Au 31/12, l'encours a évolué de la manière suivante sur ces dernières années :

BUDGET PRINCIPAL



Refinancement 2021

Afin d'optimiser l'encours et en raison d'opportunités sur les conditions de refinancement, un emprunt détenu auprès du Crédit agricole a été refinancé.

L'encours s'élevait à 517 500 €, sur index à taux fixe 3,78 %. Une renégociation après de la Caisse d'épargne a permis d'obtenir un index à taux fixe de 0,20 %.

Emprunt 2021

En vue de financer les investissements du mandat et afin de bénéficier de conditions de marchés favorables, une demande de financement de 6 millions d'euros a été émise auprès des partenaires bancaires.

Cette demande concernait le budget principal.

Une large consultation a permis de recueillir plusieurs offres. Le choix a porté sur la Banque Postale en raison d'un meilleur taux d'intérêt (index à taux fixe 0,77 % sur 20 ans).

5.2 Structure prévisionnelle sur 2023

Au 1^{er} janvier 2023

Au 1^{er} janvier 2023 l'encours de dette total de la ville s'élèvera à 13 664 367 €, décomposé en 16 contrats de prêt, pour un taux moyen de 1,88 % et une vie moyenne de 7 ans et 10 mois.

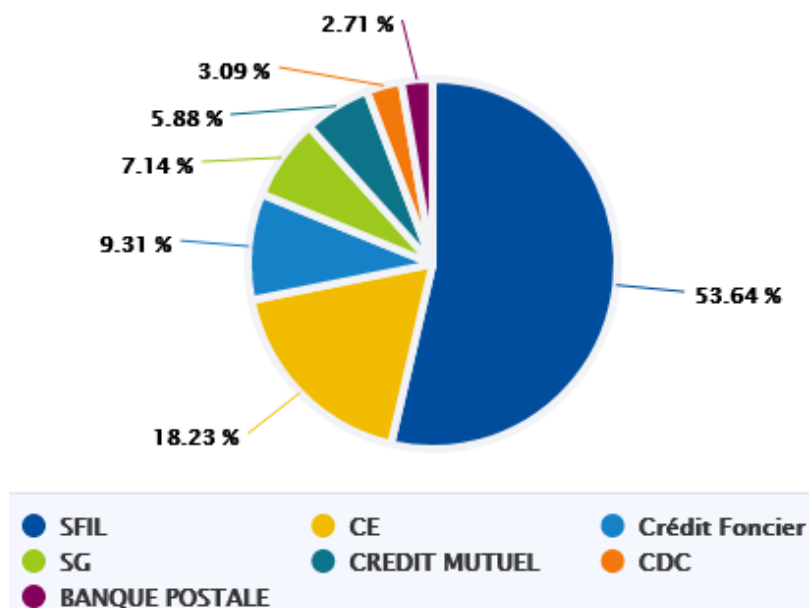
Sa décomposition budgétaire sera la suivante :

- Budget principal : 9 389 854 €
- Budget Voreppe énergies renouvelables : 4 111 645 €
- Budget CAP cinéma : 162 868 €

Avec une large majorité de l'encours positionné sur taux fixes (95 %), ce dernier est sécurisé. 100 % de l'encours de la ville est classée en 1A sur la Charte Gissler, confirmant ainsi sa bonne sécurité. Cette situation est bénéfique car :

- elle traduit une exposition traditionnelle et cohérente par rapport aux marchés,
- elle offre une bonne visibilité budgétaire pour les années à venir,
- elle renforce la notation de la collectivité pour les prêteurs potentiels.

La répartition de l'encours par organismes prêteurs sera la suivante :



Au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023 l'encours consolidé de la ville de Voreppe, hors emprunt nouveau, s'élèvera à 12 618 316 €, soit un désendettement sur 2023 de 1 127 550 €.

L'annuité par budget est le suivant :

Budget principal					
	CRD 01/01	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD 31/12
2022	10 366 725,57 €	901 871,51 €	171 058,17 €	1 072 929,68 €	9 464 854,06 €
2023	9 464 854,06 €	908 000,10 €	153 185,09 €	1 061 185,19 €	8 556 853,96 €

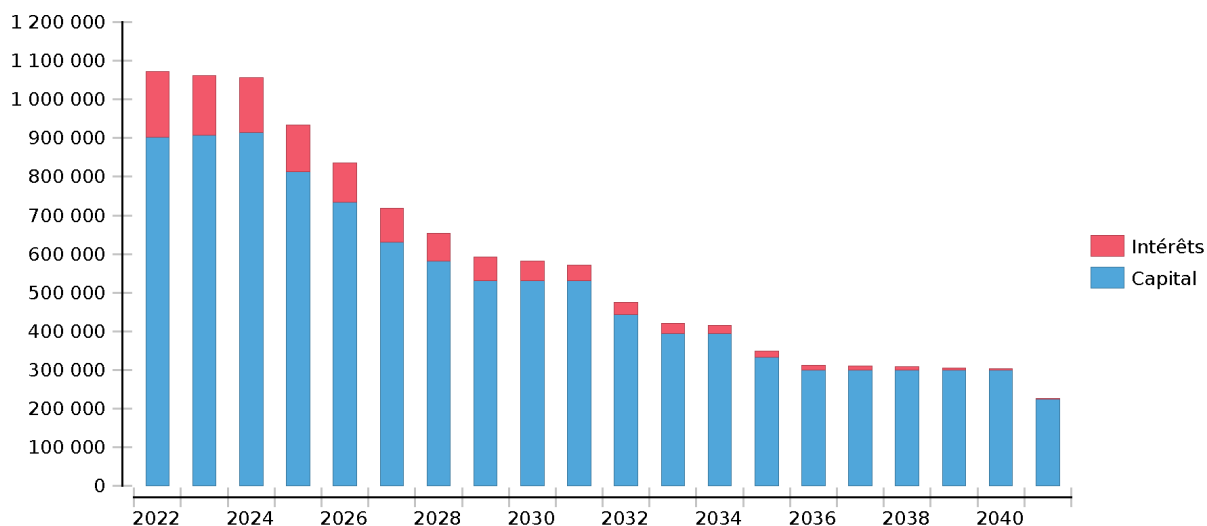
BUDGET CAP – Cinéma					
	CRD 01/01	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD 31/12
2022	172 559,88 €	9 691,66 €	2 365,10 €	12 056,76 €	162 868,22 €
2023	162 868,22 €	9 828,05 €	2 228,71 €	12 056,76 €	153 040,17 €

Budget Voreppe Energies Renouvelables					
	CRD 01/01	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD 31/12
2022	4 323 192,51 €	205 047,97 €	97 699,27 €	302 747,24 €	4 118 144,54 €
2023	4 118 144,54 €	209 722,35 €	93 434,63 €	303 156,98 €	3 908 422,19 €

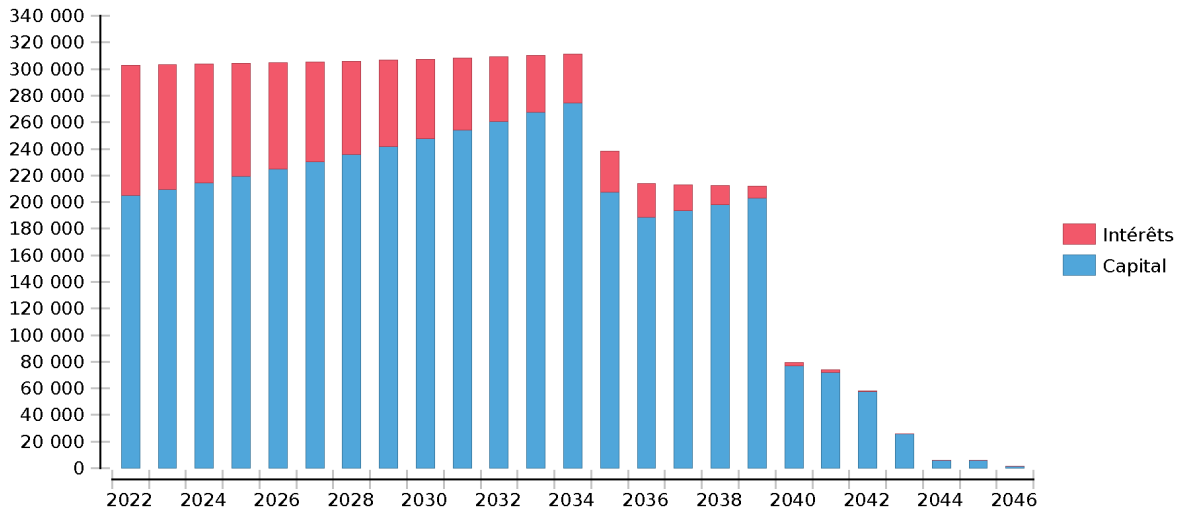
Si l'affectation des résultats 2022 ne permet pas de couvrir le besoin de financement des investissements du budget principal, un nouvel emprunt impliquerait un encours de dette aux alentours de 14M€.

À ce jour, l'extinction de dette par budget est la suivante :

Budget principal



Budget « Voreppe Énergies Renouvelables »



Budget « CAP – Cinéma »

